T.N.-O.

Franc parler

Territoire et autonomie gouvernementale

Mars 2002

Jours anniversaires des traités : la tradition se poursuit.

Maintenant que l'hiver est fini, les préposés aux traités d'AINC se rendent une fois de plus dans les collectivités pour tenir un jour anniversaire du traité afin de remettre à chaque membre d'une Première nation la somme de cinq dollars. Il ne s'agit pas d'une somme importante, et l'on est en droit de se demander pourquoi la pratique a toujours cours.

Cette activité annuelle tire son origine de deux traités historiques signés ici. Le traité no 8 a été signé au cours des étés 1899 et 1900, tandis que la signature du traité no 11 remonte à juillet 1921.

Les dispositions des traités nos 8 et 11 prévoyaient des terres, des munitions et de la ficelle pour la chasse et la pêche, des indemnités vestimentaires pour les chefs et les conseillers, des droits de chasse et de pêche, des services d'éducation, des soins médicaux et d'autres avantages. L'un de ces avantages était le versement d'un paiement en espèces de cinq dollars à chaque membre tous les ans. À l'époque, cette somme valait beaucoup plus qu'aujourd'hui.

Pour la plupart des Premières nations, ces traités historiques sont sacrés. Ils imposent de sérieuses obligations mutuelles et touchent au cœur de la façon dont les parties voulaient cohabiter. Cependant, certains droits et avantages n'ont pas été clairement définis ou exécutés. De nos jours, les Premières nations et le gouvernement continuent de négocier une compréhension contemporaine de ces traités.

Il y a encore, dans nos collectivités, des aînés qui se souviennent de la première visite d'un groupe de fonctionnaires préposés aux traités dans la région. Lorsqu'on leur a demandé si les jours anniversaires des traités devraient être annulés, les aînés ont dit souhaiter que cette manifestation annuelle se poursuive car elle amène les habitants des collectivités et le gouvernement à se rassembler pour honorer et respecter l'importance de ces accords historiques.

Les paiements de traité annuels ont toujours lieu, pas seulement dans le but de remplir une obligation, mais également pour rappeler de façon symbolique la relation particulière liant le Canada et les Premières nations.

Aînés acceptant un paiement de traité à Fort Rae, 1954.
Photo : Gordon Harris/Archives des T. N.-O.

Jim Schaefer, chef de la Première nation de Salt River.

Tim Christian, principal négociateur fédéral.

La Première nation de Salt River vote en faveur d'un règlement

La conduite continue de négociations n'est pas une activité très prestigieuse ou excitante, mais en ce domaine, la persistance paie. Après plus de neuf années de négociations, James Schaefer, chef de la Première nation de Salt River, a demandé aux membres de la bande de voter sur une proposition d'accord de règlement le 23 décembre 2001.

Le chef Schaefer était très content de constater, après le dépouillement des résultats, que la majorité des membres de Salt River avaient voté en faveur de l'accord.

Une fois que l'accord sera définitivement conclu, il fournira des terres de réserve à la Première nation de Salt River, exécutant les engagements pris dans le cadre du Traité no 8. Les terres en question représentent une superficie d'environ 267 kilomètres carrés, soit seize parcelles situées dans la ville de Fort Smith et ses environs et quatre dans le parc national Wood Buffalo.

« Au nom du Canada, je suis également très satisfait des résultats du scrutin de ratification, de déclarer M. Tim Christian, principal négociateur fédéral. Nous pouvons maintenant prendre les dispositions nécessaires pour conseiller notre ministre et conclure cette offre de règlement. »

L'accord de règlement prendra effet de façon définitive une fois qu'il aura été signé par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Une cérémonie de signature aura probablement lieu au cours des prochains mois.

Dans cette édition...

Jours anniversaires des traités : la tradition se poursuit.

Rencontre des dirigeants du Forum intergouvernemental à Fort Simpson

Approche conjointe en matière de développement économique

Un projet d'entretien des routes crée vingt-deux emplois

Nôtre vision

Sur Internet

En réponse à vos questions...

Le présent bulletin a pour but de vous tenir au courant des progrès accomplis au chapitre des négociations relatives aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que de fournir une réponse à quelques questions souvent posées. Nous présentons aussi les négociateurs récemment nommés, célébrons les jalons importants et annonçons les événements à venir. Au nom du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), nous espérons que vous trouverez notre bulletin sur les revendications riche en information et facile à comprendre.

Jours anniversaires des traités :
la tradition se poursuit.

Bella Alexie, aînée maintenant décédée, discute avec Karen Wright, commis au traité. Robert Alexie père et la commis au traité, Caroline Dennill, écoutent la conversation à Fort McPherson, en 1988.
Photo : Terry Jordan/AINC

Église et village de toile à Fort Resolution, 1924.
Photo : ministère de l'Intérieur du Canada/Archives des T. N.-O.

Cece McCauley, ancienne chef d'Inuvik, acceptant des drapeaux remis par Garry Kisoun (GRC) à l'occasion du jour anniversaire du traité à Inuvik, 1988.
Photo : Terry Jordan/AINC

Jour anniversaire du traité à Fort Liard, dans les années 1970.
Photo : Bob Wilson/Archives des T. N.-O.

Le chef Alexis Arrowmaker signant aux fins du traité. À sa droite, on aperçoit Gerry Champagne, commis au traité. À sa gauche se trouvent Joe Charlo et Randy Polto. Fort Rae, 1974.
Photo : Richard Finnie/Archives des T. N.-O.

On attend le début du festin à l'occasion des jours anniversaires du traité à Fort Rae, en juillet 1974.
Photo : Richard Finnie/Archives des T. N.-O.

Jour anniversaire du traité à Fort Resolution, 1924.
Photo : ministère de l'Intérieur du Canada/Archives des T. N.-O.

Cette activité annuelle tire son origine de deux traités historiques signés ici. Le traité no 8 a été signé au cours des étés 1899 et 1900, tandis que la signature du traité no 11 remonte à juillet 1921.

Rencontre des dirigeants du Forum intergouvernemental à Fort Simpson

M. Robert Nault, ministre d'AINC, et le premier ministre Stephen Kakfwi ont rencontré des dirigeants autochtones des T. N.-O. à Fort Simpson à l'occasion du troisième Forum intergouvernemental (FI) en janvier. Créé il y a deux ans, le FI constitue un moyen important de réunir les dirigeants du Nord afin qu'ils puissent échanger des renseignements et prendre des décisions conjointes relativement aux questions territoriales.

Dans le cadre du FI, les dirigeants du Nord ont convenu de se pencher sur les trois priorités suivantes : le transfert des responsabilités et le partage des revenus provenant des ressources, le développement économique ainsi que le renforcement des capacités.

Au cours de la réunion de Fort Simpson, les dirigeants ont convenu :

- d'annoncer la nomination récente de 18 membres au nouveau Forum consultatif sur le développement économique des T. N.-O.;
- de continuer à élaborer un processus officiel afin de négocier le transfert des responsabilités fédérales relatives aux terres et aux ressources dans les T. N.-O., y compris le partage des revenus provenant des ressources;
- d'examiner le document du Sommet des Autochtones intitulé « A New Approach to Aboriginal Government Capacity Building » (une nouvelle approche pour le renforcement des capacités du gouvernement autochtone), document susceptible de fournir des conseils sur la façon de s'y prendre pour mener à bien des initiatives spécifiques de renforcement des capacités dans l'avenir.

Le prochain FI doit avoir lieu en avril 2002.

Approche conjointe en matière de développement économique

Les membres d'un groupe voué au développement économique récemment créé se sont réunis pour la première fois à Fort Simpson au début du mois de mars.

Au cours de la dernière réunion du FI, les dirigeants autochtones, territoriaux et fédéraux ont convenu de mettre sur pied un Forum consultatif sur le développement économique des T. N.-O.

Ce nouveau forum est un groupe autonome comptant 18 membres, tous nommés conjointement par les trois parties du FI. Ensemble, ils représentent une vaste gamme de secteurs relevant du développement économique dans les T. N.-O., notamment les suivants : ressources renouvelables, ressources non renouvelables, économie traditionnelle, transports et infrastructure, financement, développement des ressources humaines, relèvement social, tourisme, environnement et services.

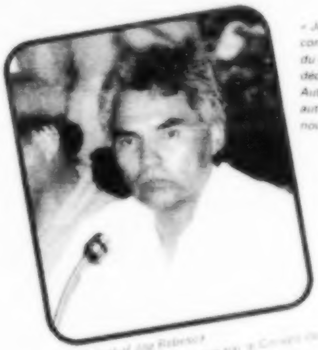

Le grand chef Joe Rabesca
Photo gracieusement fournie par le Conseil des Dogrib signataires du traité no 11

« Je suis heureux de faire partie du nouveau Forum consultatif, et j'ai hâte de participer à la planification conjointe du développement économique futur de notre territoire, a déclaré le grand chef Joe Rabesca, au nom du Sommet des Autochtones. Le Forum consultatif fournit aux gouvernements autochtones l'occasion de participer à la conception de nouvelles formules de développement durable. »

« Ce partenariat témoigne de notre engagement commun à simplifier et à mieux coordonner notre approche en ce qui concerne le développement économique dans les T. N.-O., a indiqué M. Jim Antoine, ministre du gouvernement des T. N.-O. responsable du Forum intergouvernemental et ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique. Le fait d'avoir créé ce forum consultatif dans le cadre du Forum intergouvernemental garantit que les intérêts de toutes les parties seront bien représentés. »

Le ministre Jim Antoine
Photo gracieusement fournie par Ressources, Faune et Développement économique

À quoi s'attend-on de la part de ce nouveau forum consultatif de développement économique?

Les représentants du FI s'attendent à ce que le nouveau forum consultatif fasse des recommandations sur la façon de réduire les obstacles au développement économique. Ses membres donneront également des conseils sur les mesures à prendre pour mieux coordonner et cibler l'approche relative au développement économique des T. N.-O. Ces recommandations aideront le gouvernement à utiliser plus efficacement les programmes existants et faciliteront l'établissement de nouvelles priorités et initiatives dans les T. N.-O.

Le ministre Robert Nault
Photo : AINC

« Nous sommes en train de forger un nouveau partenariat qui veillera avant tout à amener dans les T. N.-O. des programmes de développement économique mieux coordonnés, a affirmé M. Robert Nault, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les gouvernements ont besoin d'élaborer de concert les priorités, les politiques et les initiatives en matière de développement économique. »

« Cette approche consultative coopérative tient compte d'une vaste gamme de points de vue et accroît le rôle des Autochtones dans l'élaboration de politiques économiques, et ce, d'une façon pratique, a déclaré Mme Ethel Blondin-Andrew, députée de la circonscription de l'Arctique de l'Ouest. Le fait de traiter ces questions collectivement permettra aux T. N.-O. de mieux profiter des occasions à venir. »

Mme Ethel Blondin-Andrew, députée fédérale
Photo : Caroline Dennill/AINC

Un projet d'entretien des routes crée vingt-deux emplois

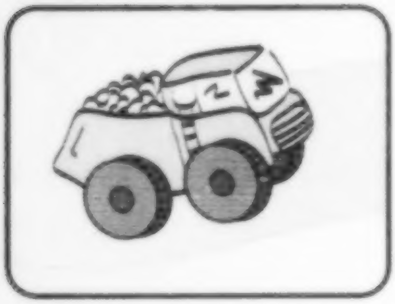

La Kete Whii Limited, nouvelle société dont le propriétaire est autochtone, a récemment obtenu 474 445 $ pour un projet de développement économique. La société a acheté des camions et de l'équipement et aménagé un atelier d'entretien des routes à la mine du lac Misery de la BHP.

La Kete Whii Limited, copropriété de la Dogrib Trustco, de la Deton'Cho Corporation et de la Densoline Corporation, a obtenu deux contrats de neuf ans de la BHP Billiton Diamonds Inc. afin d'entretenir la route et de transporter du minerai entre la mine satellite Misery et l'usine de traitement Ekati. Les contrats ont une valeur estimative de 45 millions de dollars.

Le projet, financé dans le cadre du Programme d'initiatives pour l'acquisition des ressources d'Affaires indiennes et du Nord Canada, a créé 22 emplois, dont deux postes de cadre, deux postes de gens de métier, six postes d'opérateur de machinerie lourde et 14 postes de conducteur.

Ces emplois seront pourvus par des membres des collectivités de Rae-Edzo, de Wha Ti, de Gameti, de Wekweti, de Dettah, de N'dilo et de Lutsel K'e. La formation constitue un aspect important de ce projet et aidera les membres des collectivités à acquérir des compétences qu'ils pourront mettre à profit dans des emplois futurs.

Réponses à vos questions

Q. Pourquoi le Canada continue-t-il de verser des paiements de traité de cinq dollars à chaque membre d'une Première nation des T. N.-O.? C'est, il me semble, se donner bien du mal pour une somme aussi petite...

R. Le Canada remet des paiements de traité tous les ans aux membres des Premières nations des T. N.-O. pour s'acquitter des obligations contenues dans le traité no 8 et le traité no 11. Ce geste annuel témoigne du respect et de la reconnaissance de ces traités ainsi que la relation spéciale qui existe entre les peuples des Premières nations et le gouvernement du Canada.

A.

Avez-vous des questions sur les négociations entourant les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans les T.N.-O.? Veuillez vous contacter à l'adresse ci-dessous.

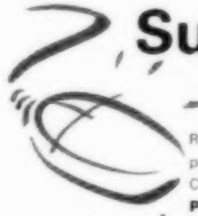

Sur Internet

Pour plus d'information, visitez les pages Web suivantes :

Renseignements généraux sur les programmes et services du gouvernement du Canada :

Page d'accueil du gouvernement du Canada :
www.gc.ca

Franc parler est aussi diffusé sur Internet en français et en anglais :

Page d'accueil du MAINC :
www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt/index_f.html

Vous trouverez le texte de diverses ententes concernant les revendications à l'adresse suivante :

Page du MAINC :
www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/index_f.html

NÔTRE Vision

Le bureau du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de la région des Territoires du Nord-Ouest est un partenaire respecté de ce territoire vigoureux et sain.

- établir des liens efficaces avec les Autochtones caractérisés par le respect;
- créer des opportunités pour tous les résidants du Nord;
- exploiter les ressources de façon responsable dans des écosystèmes sains;
- nous assurer que ce sont les résidants de la région qui gèrent les ressources du Nord;
- établir des partenariats avec des gouvernements du Nord réceptifs et responsables;
- créer des initiatives nationales représentant les intérêts des résidants du Nord.

Franc parler a pour but de diffuser de l'information générale sur différentes questions liées aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale. Il ne s'agit pas d'une publication à caractère légal.

Vos questions et vos commentaires sont les bienvenus!

Adressez-les à :

Caroline Dennill ou Susan Beaumont
Communications MAINC
C.p. 1500
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2R3
Tél : (867) 669-2576
Fax : (867) 669-2715
courriel: dennillc@inac.gc.ca
beaumonts@inac.gc.ca

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 2001
http://www.ainc-inac.gc.ca

QS-Y137-000-FF-A1
N° de catalogue R72-284/2000F
ISBN 0-662-84353-3

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada

Also available in English under the title ***Plain Talk***.